

NOUVEAU !

> 17
ANS

PASS'

ASSOCIATIF

Pour pratiquer une activité
sportive, culturelle ou de loisirs !

*(dans les associations jocassiennes uniquement
et sous conditions de ressources pour les familles)*

Direction de la vie associative, des sports et de la jeunesse

01 34 43 94 48 - vieassociative@jouylemoutier.fr

www.jouylemoutier.fr



PASS'

ASSOCIATIF

C'EST QUOI ?

Ce dispositif est une **aide financière** pour les familles souhaitant que leurs enfants puissent pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

POURQUOI ?

Ce Pass'associatif vise à **favoriser la réussite éducative** des jeunes Jocassiens. Les loisirs participent à l'épanouissement des enfants dans leur développement et leur socialisation.

POUR QUI ?

Pour les enfants domiciliés à Jouy-le-Moutier et scolarisés de l'**élémentaire au lycée** jusqu'à 17 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Avoir un quotient familial dans les **tranches A, B ou C**.
Pour calculer son quotient, contacter directement :
 - > la mairie annexe : 01 34 43 94 20
 - > l'hôtel de ville : 01 34 41 65 00
- Se rendre au service de la vie associative pour **recupérer un Pass'associatif** par enfant sur présentation de l'attestation de quotient familial
- **S'inscrire dans une association intervenant à Jouy** uniquement et leur **remettre le Pass'associatif** lors de l'inscription (celui-ci sert de justificatif pour la réduction du coût de l'adhésion). *Les associations sont libres de participer ou non au dispositif et donc d'appliquer la réduction indiquée ci-dessous.*

GRILLE D'ATTRIBUTION DES AIDES

Coût de l'adhésion par tranche de 50€	50/99€	100/149€	150/199€	200/249€	250€ et +
Aide financière municipale <i>(1/3^e du coût médian de chaque tranche)</i>	25€	41€	58€	75€	91€